



Marseille, le 28 juin 2016

Communiqué de l'Union Départementale CGT 13 du syndicat CGT poste 13 et du SGLCE CGT

PROCES DU CHAUFFARD DE VITROLLES

UN JUGEMENT QUI SUSCITE COLERE ET INTERROGATION

Le 26 mai 2016, dans le cadre du mouvement en cours contre la loi « travail », près de 800 militants CGT s'étaient donnés rendez-vous pour aller à la rencontre des salariés de la zone des estroublans et de l'anjoly.

Ce jour-là, parmi des milliers de salariés rencontrés, un chauffeur routier a foncé volontairement et sans raison sur les militants, blessant deux camarades Nadia et Abdel, percutant deux véhicules et mettant en danger beaucoup d'autres personnes.

Le 23 Juin a eu lieu l'audience au Tribunal correctionnel d'Aix en Provence, dont la décision a été rendue ce jour : relaxe pour le chauffard, alors que l'ensemble des éléments à disposition du tribunal aurait dû permettre une juste appréciation du droit visant à reconnaître la responsabilité du chauffeur et la reconnaissance du statut de victime pour Nadia et Abdel, c'est complètement l'inverse qui s'est produit. Par cette décision, ceux qui ont eu à juger cette affaire ont certainement été plus influencés par la campagne de haine à l'encontre de la CGT que par leur devoir d'impartialité.

Cette décision est inacceptable à tous points de vue et nos organisations prendront toutes les mesures pour faire en sorte que ceux qui en ont le pouvoir rétablissent dans leurs droits les victimes. C'est ça la vraie justice.

L'Union Départementale CGT 13, le syndicat CGT poste 13 et SGLCE CGT renouvellent leur soutien à Nadia et Abdel, tout comme leur détermination à obtenir le retrait de la loi travail.